



**PRÉFÈTE  
DE L'OISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction des collectivités locales et des élections**

### **Arrêté de cessibilité**

## **Projet de réfection de la chaussée de la RD 91 et de déviation du ru de la verse de Guivry à Guiscard**

**Maître d'ouvrage :  
Conseil départemental de l'Oise**

LA PRÉFÈTE DE L'OISE  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Commandeur de l'ordre national du Mérite

VU le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, notamment ses articles L.132-1 à L.132-4 et R.132-1 à R.132-4 ;

VU l'arrêté préfectoral du 30 avril 2021 déclarant d'utilité publique, au profit du département de l'Oise, les travaux et acquisitions foncières nécessaires au projet de réfection de la chaussée de la RD 91 et de déviation du ru de la verse de Guivry à Guiscard ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 22 décembre 2020 prescrivant l'ouverture conjointe d'une enquête publique de déclaration d'utilité publique et d'une enquête publique parcellaire relative au projet susvisé ;

VU les pièces constatant que l'avis au public de l'ouverture de l'enquête a été affiché en mairie de Guiscard et sur les lieux prévus pour la réalisation du projet et publié dans les journaux Le Courrier Picard le 9 janvier 2021 et Le Parisien le 11 janvier et Le Courrier Picard et Le Parisien du 28 janvier 2021, que les dossiers d'enquête sont restés déposés pendant 32 jours consécutifs, du mardi 26 janvier 2021 à 10 h00 au vendredi 26 février à 17h00, en mairie de Guiscard et que le dépôt du dossier d'enquête parcellaire en mairie a été notifié aux propriétaires concernés ;

VU le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur donnant un avis favorable à l'enquête parcellaire ;

VU la lettre de Madame la présidente du Conseil départemental, en date du 7 mars 2022, demandant à la préfète de l'Oise de prendre un arrêté de cessibilité relatif à l'acquisition des parcelles nécessaires à la réalisation du projet susvisé ;

VU les plan et état parcellaires ci-annexés ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de l'Oise ;

## ARRÊTE

Article 1er – Sont déclarées cessibles, au profit du département de l'Oise, les parcelles cadastrées suivantes, nécessaires au projet de réfection de la chaussée de la RD 91 et de déviation du ru de la verse de Guivry sur le territoire de la commune de Guiscard :

### Commune de Guiscard :

ZE 157 issue de la parcelle ZE 16  
ZE 159 issue de la parcelle ZE 69  
ZE 161 issue de la parcelle ZE 70  
ZE 162 issue de la parcelle ZE 70

Article 2 – Le présent arrêté fera l'objet d'une notification individuelle par le département de l'Oise aux propriétaires des terrains concernés.

Article 3 – Le présent arrêté sera considéré comme caduc s'il n'est pas transmis dans les six mois de sa date au greffe du juge de l'expropriation.

Article 4 – La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 – Le Secrétaire Général de la préfecture de l'Oise et le département de l'Oise sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Beauvais, le **01 AVR. 2022**

Pour la Préfète et par délégation,  
Le Secrétaire Général

Sébastien LIME

Liste des propriétaires

ROUTE DEPARTEMENTALE 91  
KR013 - REFLECTION DE LA CHAUSSEE ET DEVIATION DU RU DE LA VERSE DE GUIVRY

GUISCARD

PROPRIETE 10010 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRES :

- Monsieur VAN HECKE Gilbert Roland Cyrille  
né le 4 décembre 1933 à LA NEUVILLE-SUR-RESSONS (60)  
et  
Madame PINGEOT Marie-Louise Héléne Thérèse son épouse  
née le 30 janvier 1937 à GUISCARD (60)  
mariés le 30 avril 1959 à GUISCARD (60) sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts, aux termes de leur contrat de mariage reçu par Me TOURNANT,  
notaire à GUISCARD (Oise) le 27 avril 1959.  
demeurant 40 Rue du Général Leclerc - GUISCARD (60640)

Mode	Référence cadastrale		Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m <sup>2</sup> ou ca)
	Sect.	N°		Nature	Lieu-Dit	Surface	N°	
ZE	16	TERRE	LES PRES DU MOUTON	33 530	157	45	158	33 485
ZE	69	TERRE	LES PRES DU MOUTON	9 524	159	474	160	9 050
					Total	519		

Origine de propriété

La parcelle ZE n° 16 appartient à Monsieur et Madame Gilbert VAN HECKE aux termes des actes suivants :

- Adjudication, sous condition suspensive le 13 janvier 1968 et réalisation le 11 avril 1968  
(par Me SURET, notaire à NOYON)  
dépôt aux hypothèques de COMPIÈGNE le 14 mai 1968 Vol 4884 ns° 9 et 10.

La parcelle ZE n° 69 appartient à Monsieur et Madame Gilbert VAN HECKE aux termes des actes suivants :

- Vente le 23 janvier 1970  
(par Me TOURNANT, notaire à GUISCARD)  
dépôt aux hypothèques de COMPIÈGNE le 19 mars 1970 Vol 5088 n° 49.

Vu pour être annexé  
à notre arrêté en date  
de ce jour **01 AVR. 2022**  
Beauvais, le

Pour la Préfète  
et par délégation,  
Le Directeur

Vincent RENON

1/3

ROUTE DEPARTEMENTALE 91  
KR013 - REFECTION DE LA CHAUSSEE ET DEVIATION DU RU DE LA VERSE DE GUIVRY

GUISCARD

PROPRIETE 10020	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
PROPRIETAIRE :	
- Monsieur DETHOUY Frantz Armand né le 28 mai 1944 à BERLANCOURT (60) époux de Madame HENOCQUE Arlette marié le 22 mars 1975 à BERLANCOURT (60) sous le régime de la séparation de biens aux termes de leur contrat de mariage reçu par Me DUCATEL, notaire associé à AMIENS (Somme) le 19 mars 1975. demeurant dernier domicile connu : 167 Rue Gabriel - BERLANCOURT (60640).	
Décédé le 11 octobre 2021 à COMPIÈGNE (60) Succession de M. DETHOUY Frantz :	
- Son conjoint survivant : Madame Arlette Pierrette Jeannine HENOCQUE, retraitée, née le 9 avril 1954 à ESTOUILLY (80400) veuve de Monsieur Frantz Armand DETHOUY, et non remariée demeurant : 167 Rue Gabriel à BERLANCOURT (60640)	
- et dans l'ordre des descendants, sauf les droits du conjoint survivant : Monsieur Eddy Roger Emile DETHOUY né le 24 septembre 1975 à NOYON (60400) célibataire demeurant : 167 bis, Rue Gabriel à BERLANCOURT (60640)	
Madame Sabrina Yvette Georgea DETHOUY née le 3 février 1982 à NOYON (60400) épouse de Monsieur Michaël Roger René LEBRAND mariée le 18 août 2007 à BERLANCOURT (60640) sous le régime légal de la communauté de biens aux acquêts à défaut de contrat de mariage demeurant : 221 Rue Gabriel à BERLANCOURT (60640)	
Monsieur Frédéric Eddy DETHOUY né le 26 avril 1980 à NOYON (60400) célibataire demeurant : 22 Route de Soissons à CUISE-LA-MOTTE (60350)	

2/3

Liste des propriétaires

ROUTE DEPARTEMENTALE 91  
KR013 - REFLECTION DE LA CHAUSSEE ET DEVIATION DU RU DE LA VERSE DE GUIVRY

GUISCARD

Mode	Référence cadastrale			Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m <sup>2</sup> ou ca)
	Sect.	N°	Nature		Lieu-Dit	Surface	N°	Surface	
	ZE	70	TERRE	LES PRES DU MOUTON	23 636				
						161	163		
						162	524	163	
						Total	687	22 949	

Origine de propriété

Attestation de propriété immobilière après le décès de Monsieur Frantz DETHOUY à établir. A défaut de publication de cet acte, il sera demandé l'application des dispositions de l'article 82 du décret 55-1350 du 14 octobre 1955, en ce qui concerne la présente parcelle.

Antérieurement la parcelle ZE n° 70 appartenait à Monsieur Frantz DÉTHOUY aux termes des actes suivants :

- Partage amiable le 29 juillet 2000  
(par Me LEMAIRE, notaire associé à AMIENS)  
dépôt aux hypothèques de COMPIÈGNE le 25 août 2000 Vol : 2000P n° 4140.

3/3





# RD 91

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE AMÉNAGEMENT ET MOBILITÉ  
DIRECTION DES INFRASTRUCTURES ET DES TRANSPORTS  
SERVICE ETUDES ET TRAVAUX

Bureau des Opérations de  
Modernisation des Réseaux

Le Préfet  
Jean-Marie RANDOIN  
Le Technicien  
David CHEDDEVILLE  
M. DE LA BARRIÈRE  
Christophe DUVAL  
Le Dessinateur  
Yannick GARDARD

Echelle  
1/500

Date  
29/10/2019

Plan  
P138

Observations

## Déplacement du rû de la Verse le long de RD91 à GUISCARD

PLAN PARCELLAIRE

ZE 70  
Surf. 687m<sup>2</sup>

ZE 69  
Surf. 474m<sup>2</sup>

ZE 16  
Surf. 45m<sup>2</sup>

Vu pour être annexé  
à notre arrêté en date  
de ce jour  
Beauvais, le **01 AVR. 2022**

Pour la Préfète  
et par délégation,  
Le Directeur

Vincent RENON

1/3





Commune :  
GUISCARD (291)

Numéro d'ordre du document  
d'arpentage : 593Z  
Document vérifié et numéroté le 23/12/2021  
APTGC Compiègne  
Par Emmanuel BERNARD  
Technicien Géomètre  
Signé

COMPIEGNE  
6 Rue Winston Churchill  
C.S. 40055  
  
60321 COMPIEGNE CEDEX  
Téléphone : 03.44.92.58.90  
  
ptgc.oise.compiegne@dgifp.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

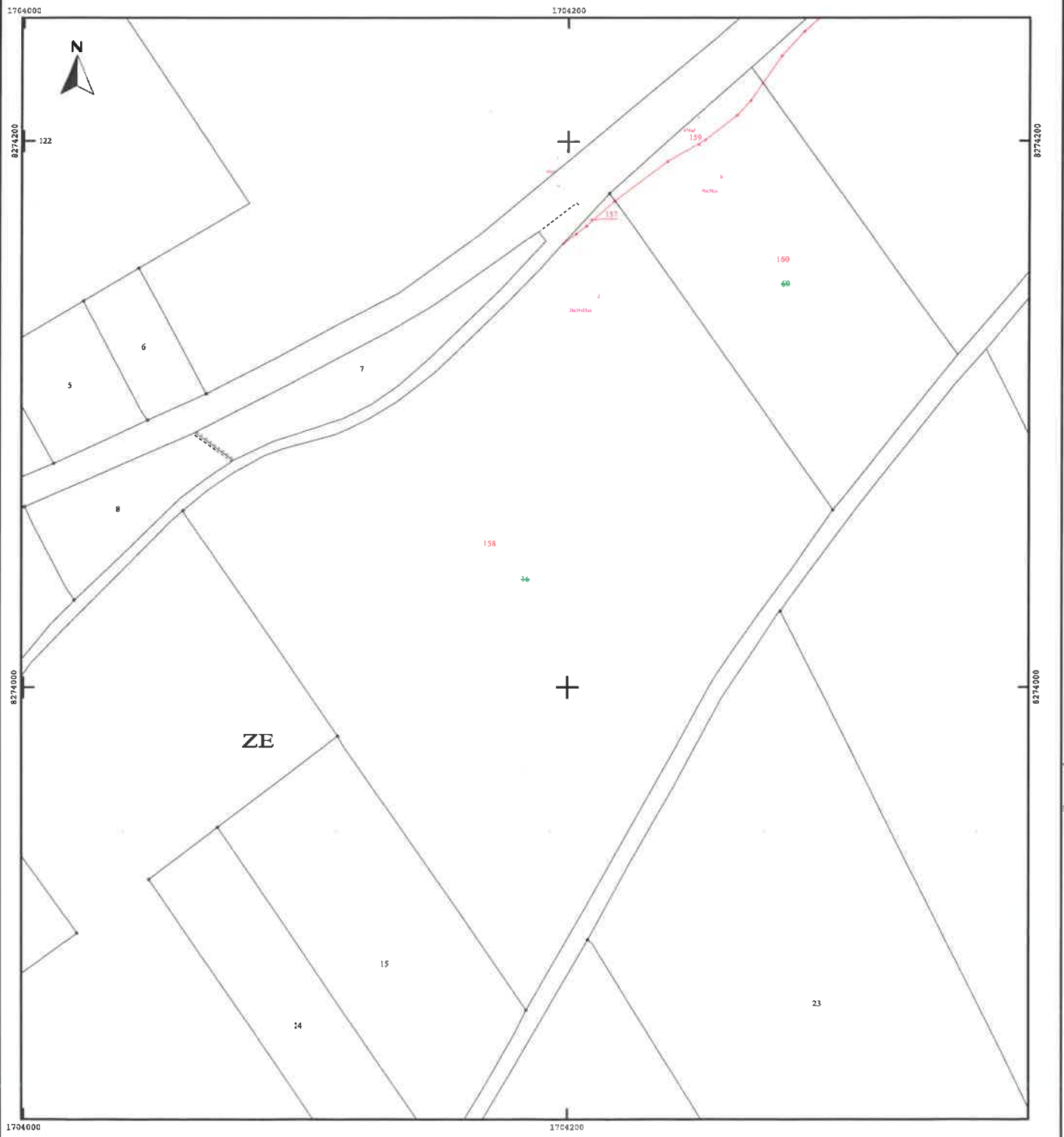
Section : ZE  
Feuille(s) : 000 ZE 01  
Qualité du plan : Plan régulier avant  
20/03/1980  
Echelle d'origine : 1/2000  
Echelle d'édition : 1/2000  
Date de l'édition : 23/12/2021  
Support numérique : -----

CERTIFICATION  
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)  
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-signés (3)  
a été établi (1) :  
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;  
B - En conformité d'un piquetage : ----- effectué sur le terrain ;  
C - D'après un plan d'arpentage ou bornage, dont copie ci-jointe, dressé  
le ----- par ----- géomètre à -----  
Les propriétaires désignent avoir pris connaissance des informations portées  
au dos de la présente mise 6463.  
A -----, le -----

D'après le document d'arpentage  
dressé  
Par Nelson Correia (2)  
  
Réf. :  
Le 07/12/2021

(1) Rayer les mentions inutilisées. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan révisé par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.  
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc... ).  
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité exploitant, etc...).

*Modification selon les énonciations d'un acte à publier*



2/3



Commune :  
GUISCARD (291)

Numéro d'ordre du document  
d'arpentage : 594V  
Document vérifié et numéroté le 23/12/2021  
APTGC Compiègne  
Par Emmanuel BERNARD  
Technicien Géomètre  
Signé

COMPIEGNE  
6 Rue Winston Churchill  
C.S. 40055  
  
60321 COMPIEGNE CEDEX  
Téléphone : 03.44.92.58.90  
  
ptgc.oise.compiegne@dgfip.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

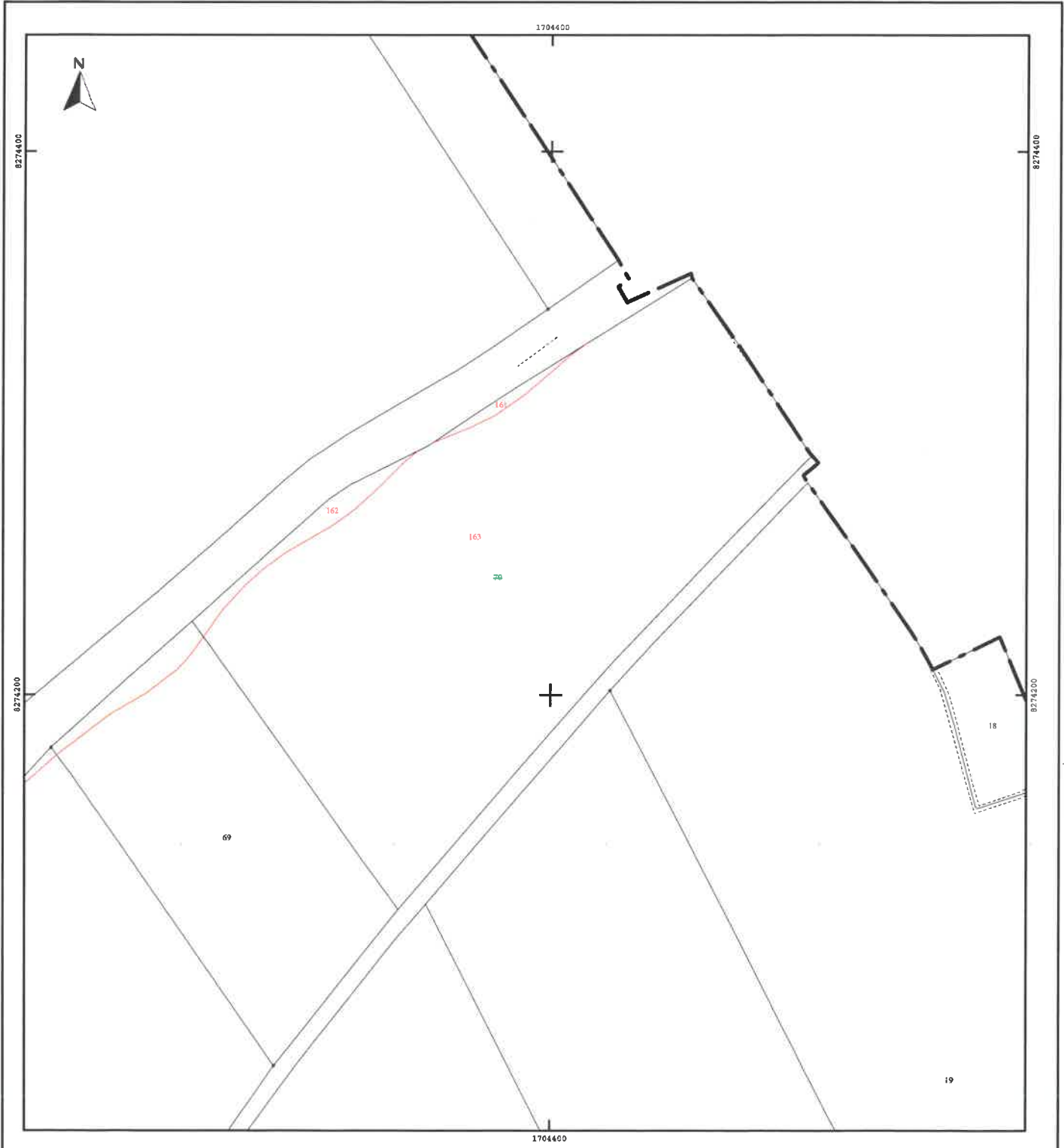
Section : ZE  
Feuille(s) : 000 ZE 01  
Qualité du plan : Plan régulier avant  
20/03/1980  
Echelle d'origine : 1/2000  
Echelle d'édition : 1/2000  
Date de l'édition : 23/12/2021  
Support numérique : -----

CERTIFICATION  
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)  
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-signés (3)  
a été établi (1) :  
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;  
B - En conformité d'un piquetage : ----- effectué sur le terrain ;  
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé  
le ----- par ----- géomètre à -----  
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées  
au dos de la présente mise 6463.  
A -----, le -----

D'après le document d'arpentage  
dressé  
Par Nelson CORREIA (2)  
  
Réf. :  
Le 07/12/2021

(1)ayer les mentions brutes. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan révisé par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.  
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)  
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité compétente, etc...)

Modification selon les énonciations d'un acte à publier



3/3

